

**ACCORD POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION
Des Infirmiers en Pratique Avancée
UFR MEDECINE – 2019-2020**

Document à compléter et à retourner au Bureau de la formation continue

Entreprise ou organisme.....
.....

Représenté par M.....

SIRET N° (obligatoire).....

Cas particulier

- Association n'ayant pas de n° de SIRET : code département + n° de déclaration en préfecture

- Commerçants, artisans : n° SIREN

Adresse.....

Code postal Ville.....

Tel.....Fax.....

E-mail.....

AUTORISE

M.....

Fonction.....

A suivre à l'université Paris Diderot - Paris 7 - UFR de Médecine

La formation :

Dates

Durée de la formation :.....heures

Montant des frais de formation pour cette année universitaire sont de :

Montant des Frais de dossier : 300 €

Montant des droits complémentaires : 5000€

MONTANT TOTAL DE LA FORMATION POUR 2019 2020: 5300€

Montant pris en charge par l'entreprise :€

Montant pris en charge par l'OPCA :€

Montant pris en charge par l'étudiant :€

Demande de convention entre l'université et l'employeur **OUI** **NON**

Fait à **le**

Nom et qualité du signataire :

Signature

Cachet de l'entreprise ou organisme

Ces tarifs sont applicables pour chaque année de formation

Attention : Ces tarifs sont susceptibles d'être modifiés pour la rentrée 2019 2020.

Tarif Formation Initiale (sans interruption d'étude universitaire)	243 €
Taris avec financement Employeur ou OPCA	5000 €
Tarif sans financement	1800 €
Financement après VAE	
-Validation partielle avec financement employeur ou OPCA	1500 €
- Validation partielle sans financement	500 €